



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>

[Temps de travail dans le secteur privé \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N458\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N458)

>

[Congé parental d'éducation à temps partiel pour un salarié du secteur privé \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2332\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2332)

Fiche pratique

## Congé parental d'éducation à temps partiel pour un salarié du secteur privé

Vérfié le 13 janvier 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À l'occasion de la naissance ou de l'arrivée au foyer d'un enfant, le salarié peut demander à bénéficier d'un congé parental d'éducation partiel. Le salarié en bénéficie sous conditions d'ancienneté. La durée du congé varie en fonction du nombre d'enfants nés ou adoptés simultanément.

### Cas général

Salarié du particulier employeur

Tout replier Tout déplier

Conditions

Durée

Demande

Situation du salarié pendant le congé

Rupture anticipée du temps partiel

Fin du congé



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2332>

Hôtel de Ville

5 chemin de Bellevue CS 80015

49610 Mûrs-Érigné

Textes de référence



Services en ligne et formulaires



### Questions ? Réponses !

Un ressortissant européen salarié en France a-t-il les mêmes droits qu'un salarié français ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F36444>)

### Et aussi

Congé parental d'éducation à temps plein pour un salarié du secteur privé (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2280>)

*Travail – Formation*

---

©  
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F2332>  
Hôtel de Ville  
5 chemin de Bellevue CS 80015  
49610 Mûrs-Érigné